

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 39/1885 :**

Grands-Bois - Littoral : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 03 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section ET n°998

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



**Le Maire**

**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250417-39-1885-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025

**Affaire n°39/1885 : Grands-Bois - Littoral : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 03 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section ET n°998.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 03 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

**Bien concerné par l'acquisition :**

| Section  | Superficie          | Adresse du bien                |
|----------|---------------------|--------------------------------|
| ET n°998 | 1013 m <sup>2</sup> | Avenue Daniel Ramin<br>(97410) |

- Zonage Eco PLU approuvé : Ug (65%) / N (35%)
- Situation au PPR(s) : Sans objet
- Servitudes publiques ou conventionnelles :
  - . Servitude Monuments Historiques : Cheminée de Grand Bois
  - . Emplacement réservé : ER n°91 aménagement du sentier littoral sur une bande de 20 mètres
  - . Servitude Département / irrigation : sans objet
  - . Servitude conventionnelle : sans objet
- Propriétaire : Monsieur BRABANT Jinot
- Nature du bien : terrain non bâti
- Etat d'occupation : réputé libre de toute location ou occupation

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 268 065 € HT

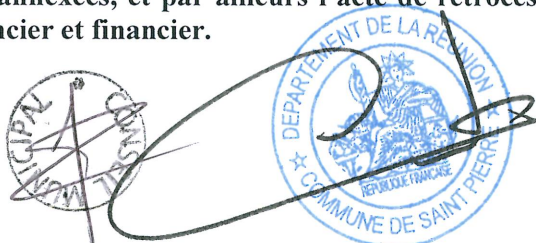
Destination du bien : Equipement public en lien avec l'aménagement du littoral

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 10 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 7 échéances annuelles
- . Taux de portage : 0.75 % par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 25 03 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)
- **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 03 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Date de réception en préfecture  
974-219740164-20250417-39-1885-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025

**David LORION**